

République française

Département de l'Hérault

Commune  **de Rosis**

Séance du 7 décembre 2011 à 20 h 30

Membres présents: - M. Jacques MENDES – M. René MAGNALDI – M. Daniel BOURDON – Mlle Nathalie MENDES – M. Germain FARENQ — Mme Arlette ARAGON - M. Gérard LUNA - M. Moïse ROQUES–

Membre (s) absent(s) excusé(s): Mme Sandrine LECLERCQ (Pouvoir à Jacques MENDES) M. Eric NAUTRE (Pouvoir à Gérard LUNA).

Secrétaire de séance : - Mlle Nathalie MENDES

ORDRE DU JOUR

Statistiques de NOVEMBRE 2011 du site internet www.rosis-languedoc.com

Approbation du P.V de séance du Conseil Municipal de novembre 2011

- 1. Fête de fin d'année distribution de cadeaux**
- 2. Modification des statuts du Syndicat d'aménagement des berges de la Mare**
- 3. Madale- Travaux de restauration du chemin communal n°33 en béton armé**
- 4. Point Info Tourisme du Col de Madale .**
- 5. PNRHL- Soutien aux manifestations locales**
- 6. CCMHL-Projet de schéma départemental de coopération intercommunale CDCI**
- 7. CCMHL-Mise en place de vitrines d'informations communautaires.**
- 8. REGROUPEMENT SCOLAIRE- Modification du prix du repas de la cantine.**
- 9. Bail a ferme – défaut de paiement du loueur**
- 10. Pont Vieux d'Andabre- Demande de financement pour la restauration de l'ouvrage 1^{ère} tranche**

Fréquentation du site ce mois de novembre 2011 = 4 506 Visites
Soit un total de fréquentation depuis le début de l'année
de 54 450 visites

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MOIS DE NOVEMBRE 2011

Avis du Conseil: **Adopté à l'unanimité**

Nombre de voix : **Pour :** 9 **contre :** / **abstention :** /

1 - FETES DE FIN D'ANNEE - DISTRIBUTION DES CADEAUX DE NOEL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'à l'occasion des fêtes de fin d'année, il sera procédé très prochainement à la mise en place d'enseignes lumineuses ainsi qu'à l'installation de sapins de Noël illuminés aux emplacements habituels. Les sapins seront prélevés, dans la mesure du possible, dans la forêt communale.

Il propose en outre, comme tous les ans, d'offrir aux résidents de la commune, à partir de **l'âge de 60 ans, ainsi qu'au personnel communal**, une boîte de chocolats pour les dames et un pack de deux bouteilles de vin de pays pour les hommes.

Il propose également de fixer les dates suivantes pour les **présentations des vœux de la municipalité** :

• **Andabre**, « **salle polyvalente** », **Le vendredi 20 janvier à 18H30** « **apéritif dînatoire** » pour les administrés de la 1^{ère} section (Andabre, La Gineste, Compeyre, Cours, le Tourrel, le Cros, Sénas).

• **Douch**, « **refuge Marcel Cèbe** », **le samedi 21 janvier à 15h00** « **goûter festif** » pour les administrés de la 2^{ème} section (Les Cambous, Madale, Rosis, les Avels, Rogainard, Le Gioulet, Le Cabaret, Perpignan de la Grave, Douch).

Il demande donc aux membres du Conseil l'autorisation d'engager la dépense nécessaire au bon déroulement de ces fêtes de fin d'année.

Avis du Conseil : **Emet un avis favorable à la proposition du Maire**

Nombre de voix : **Pour :** 9 **contre :** / **abstention :** /

2 - MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA MARE.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des modifications de l'article 1 et 6 du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin.

Il indique qu'il s'agit d'une régularisation administrative et propose les articles modifiés suivants :

Article 1 : Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Mare associe désormais :

- la communauté de communes Pays de (qui représente les communes d'Hérépian et de Villemagne l'Argentière)

- la communauté de communes de la Montagne du Haut-Languedoc (qui représente les communes de Castanet le Haut et de Rosis)

- la communauté de communes des Monts d'Orb (qui représente les communes de St Génies de Varensal, St Gervais sur Mare, Graissessac, St Etienne d'Estréchoux, Camplong, La Tour sur Orb)

Article 6 : Le Syndicat est administré par un comité syndical composé comme suit :

- deux représentants titulaires de chaque commune, désignés par l'assemblée délibérante des communautés de communes concernées, élus au scrutin majoritaire.

- les communautés de communes désignent un délégué suppléant par commune, appelé à siéger au comité syndical avec voix délibérative, en cas d'empêchement de l'un des délégués titulaires.

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir examiner et adopter les modifications proposées et de désigner les délégués titulaires et suppléants qui représenteront la commune.

Avis du Conseil: Le Conseil adopte les modifications proposées et désigne Jacques MENDES et Daniel BOURDON comme délégués titulaires, René MAGNALDI comme délégué suppléant.

Nombre de voix : Pour : 9 contre : / abstention :

3- MADALE – TRAVAUX DE RESTAURATION DU CHEMIN COMMUNAL N°33 EN BETON ARME

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que, dès que la météo le permettra, il sera procédé à la remise en état du chemin communal dans le hameau de Malade dont le mauvais état rend particulièrement difficile l'accès aux habitations et au bassin d'adduction en Eau Potable.

Il indique que la dépense pour réaliser ces travaux a déjà été inscrite au budget général de 2011.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur cette proposition de travaux qui va être prochainement réalisée.

Avis du Conseil: Le Conseil approuve ces travaux et demande qu'à cette occasion les « nids de poules » qui jalonnent la traversée de Madale soient comblés.

Nombre de voix : Pour : 9 contre : / abstention :

4 - POINT INFO TOURISME DU COL DE MADALE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le point info tourisme du col de Madale n'a pas pu être opérationnel au cours de la saison 2011, à cause, entre autre, de la dégradation de la porte d'entrée qui ne sécurise pas la structure. Malgré de nombreuses sollicitations, le menuisier consulté n'a toujours pas effectué les travaux.

Il indique que si cet artisan ne réagit pas immédiatement, il faudra récupérer la clef du local qui lui a été confiée et solliciter un autre artisan.

Il rappelle que la structure est propriété de la commune et que, de ce fait, elle est assurée contre tous les risques éventuels, au même titre que les autres bâtiments de la commune. Un devis des travaux a été accepté et les travaux seront indemnisés par l'assurance.

Il précise que pour éviter toutes nouvelles dégradations, un panneau en contreplaqué a été mis en place ce qui empêche toutes nouvelles intrusions

Il est urgent que les membres du point info tourisme se réunissent en assemblée générale, afin de définir les rôles de chacun. Le Maire rappelle que le point info tourisme bénéficie d'une subvention de 150 € de la commune et de 600 € de la Communauté de Commune et que nous tenons à ce qu'il soit opérationnel la saison prochaine.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier.

Avis du conseil: Le conseil estime qu'il y a lieu de convoquer rapidement les membres de cette association pour que ce point info soit opérationnel la saison prochaine.

Nombre de voix : Pour : 9 contre : / abstention : /

5 – PNRHL- DISPOSITIF D'AIDE AUX MANIFESTATIONS LOCALES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que, depuis plusieurs années, le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc apporte une aide aux communes et aux associations qui contribuent, à travers les manifestations locales, culturelles ou sportives, à véhiculer des valeurs identitaires et environnementales.

Il indique qu'il a informé par courrier toutes les associations communales du dispositif d'aides et adjoint à ce courrier une fiche technique ainsi que le règlement 2012. Les structures concernées devront adresser leur demande directement au siège du Parc.

Il précise qu'en ce qui concerne la commune, il propose que « la rando communale » traditionnelle soit organisée cette année le 10 juin 2012.

Il propose également, à l'occasion de l'inauguration du four à pain de Douch, de proposer une « journée du Pain » avec des festivités annexes. Présentation de produits du terroir, animation musicale, etc...

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur l'organisation de ces manifestations estivales et de l'autoriser à solliciter auprès du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, une aide financière pour les réaliser.

Avis du Conseil: Le Conseil émet un avis favorable aux propositions du Maire

Nombre de voix : Pour : 9 contre : / abstention : /

6 - CCML - PROJET DE SCHEMA DEPARTMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (CDCI)

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil le nouveau projet de schéma départemental de coopération intercommunale que va proposer Monsieur le Préfet aux membres de la CDCI présidée le député Maire Kléber Mesquida, le 5 décembre dans la journée.

Il indique qu'il y a tout lieu de penser que la CDCI acceptera la proposition du nouveau schéma spécifiant de ne pas toucher au périmètre de notre communauté.

Il précise qu'en ce qui nous concerne, cette décision est de nature à nous satisfaire pleinement.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur cette nouvelle proposition de schéma.

Avis du Conseil: ***Le Conseil se réjouit de cette décision***

Nombre de voix : ***Pour :*** 9 ***contre :*** / ***abstention :*** /

7 - CCMHL - MISE EN PLACE PAR LA COMMUNAUTE DE VITRINES D'INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc vient de mettre en place, à Andabre et à Douch, une vitrine pour y exposer les informations communautaires et notamment les comptes rendus des séances du Conseil et bien d'autres infos relatives aux déchets et à la vie communautaire.

Cette vitrine a été installée à Andabre près des WC communaux et, à Douch, à proximité du gîte communal.

Avis du Conseil: ***Le conseil prend acte de l'information***

Nombre de voix : ***Pour :*** 9 ***contre :*** / ***abstention :*** /

8 - REGROUPEMENT SCOLAIRE - MODIFICATION DU PRIX DU REPAS PRIS A L'APSH

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil du courrier que vient d'adresser l'APSH de Plaisance qui assure la prestation de service pour les repas de midi pris par les élèves du regroupement scolaire Pabo-Plaisance.

Il indique que l'APSH fait savoir, dans le cadre du renouvellement du contrat pour l'année 2012, que le prix du repas actuellement de 4,18€ répartis à hauteur de 1,35€ pour la commune et à 2,83€ pour la famille subira une augmentation sensible de 0,12€ par repas. Cela portera le prix d'un repas à 4,30€ et une répartition qui pourrait être de 1,40€ pour la commune et de 2,90€ pour les parents.

Il propose aux membres du Conseil d'examiner cette proposition et de l'adopter.

Avis du Conseil: ***Le conseil émet un avis favorable à cette proposition***

Nombre de voix : ***Pour :*** 9 ***contre :*** / ***abstention :*** /

9 - BAIL A FERME - DEFAT DE PAIEMENT D'UNE LOCATION DE PACAGE EQUIN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du courrier que vient de lui adresser Monsieur NOURI, Amor, se plaignant d'agissements perpétrés sur les terres qui lui ont été louées par la commune dans le cadre d'un bail à ferme, qu'il n'honore plus depuis deux ans.

Il indique que ce dernier invoque tout un tas d'allégations afin de ne pas régler ce qu'il doit et demande des dédommagements financiers pour les clôtures censées être endommagées par les chasseurs et les mouflons.

Il précise que, lors d'un entretien qu'il a eu avec l'intéressé tout récemment, il lui a fait savoir que s'il n'était pas satisfait des terres qui lui sont louées, il pouvait renoncer et aller faire paître ses chevaux ailleurs et que nous étions prêt, s'il le souhaite, à négocier au mieux son départ.

Il indique que la proposition que fait l'intéressé de ne plus payer de loyers à titre de dédommagement jusqu'à la fin du contrat est inacceptable, malgré la menace de porter l'affaire devant les tribunaux.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner les termes du courrier de l'intéressé et de décider en la matière, de l'attitude à adopter vis à vis du loueur.

Avis du conseil: ***A l'unanimité, les Conseillers estiment inacceptable la proposition d'exonération de loyers proposée par le loueur. Ils estiment que les griefs avancés par l'intéressé concernant les dégâts de clôture ne***

sont pas imputables à la commune et demandent au Maire d'adresser un courrier en ce sens. Ils proposent également de dénoncer le bail par L.R dès maintenant.

Nombre de voix : Pour : 9 contre : / abstention : /

10 - RESTAURATION DU PONT VIEUX D'ANDABRE CONSTRUIT AU XI^e SIECLE.1^{ERE} TRANCHE.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du rendu de l'étude par M. Chaptal, architecte en charge du dossier du projet de restauration du pont vieux d'Andabre.

Il ressort de cette étude que ce projet de restauration représente un investissement lourd pour notre commune et qu'il y aura lieu, pour permettre de le réaliser, de programmer plusieurs tranches de travaux.

Il indique que le montant global des travaux s'élève **à 263 377,93 € HT, soit 315 000 € TTC.**

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner ce dossier et propose de le réaliser en fonction des urgences d'intervention mises en évidence par les observations du terrain et le diagnostic.

Il indique que le phasage des travaux, pourrait être ainsi défini :

- **Une 1^{ère} tranche** qui concernerait la partie centrale de l'ouvrage pour un montant global de **112 876,25€ HT.**
- **Une 2^{ème} tranche** qui concernerait la partie Est de l'édifice pour un montant global de **68 561,87€ HT.**
- **Une 3^{ème} tranche** qui concernerait la partie Ouest pour un montant global de **81 939,80€ HT**

Il propose donc aux membres du Conseil, compte tenu de l'intérêt patrimonial que représente cet ouvrage d'art du 18^e siècle, de l'autoriser à engager sa restauration et de solliciter les subventions les plus élevées possibles pour permettre sa réalisation auprès du Service du Patrimoine du Conseil Général de l'Hérault, du Conseil Régional Languedoc Roussillon, des services de l'Etat au titre de la **DETR 2012**, de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc avec ses fonds de concours, de l'association du secours français et du service des bâtiments de France.

Avis du Conseil: *Le Conseil émet un avis favorable à cette proposition et autorise le Maire à solliciter les aides financières nécessaires à la réalisation des travaux*

Nombre de voix : Pour : 9 contre : / abstention : /

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 30
10/10 des points de la séance ont été examinés et adoptés à l'unanimité.***



Jacques MENDES
Maire de ROSIS

Adresse mail domicile: ad.jacq.mendes@orange.fr

Adresse mail mairie: mairie.rosis@wanadoo.fr

Tel. bureau: 04-67-23-60-73 mobile: 06-48-28-47-19

site internet: <http://www.rosis-languedoc.com>

